

Mise en œuvre du Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification au Maroc

Le Maroc figure parmi les pays africains où la mise en œuvre de la Convention a fait le plus de progrès. Dans le programme d'action national du Maroc, le développement rural intégré, la réduction de la pauvreté, l'atténuation des effets de la sécheresse et la conservation des ressources naturelles sont les quatre pierres angulaires d'une lutte efficace contre la désertification. Le pays a noué avec succès de solides liens de partenariat avec la plupart de ses partenaires de développement, aussi bien bilatéraux que multilatéraux.

Badraoui Mohamed & Askarn Omar
Haut Commissariat aux Eaux et Forêts
et à la Lutte Contre la Désertification
Rabat, Maroc
mohamedbadraoui@yahoo.fr



Photo: Wifake

Dans le sud du Maroc, des villages disparaissent lentement sous le sable.

Le Maroc est l'un des pays d'Afrique les plus touchés par la désertification. En effet, 93 pour cent de la superficie du territoire national sont touchés à des degrés différents : une partie est complètement désertifiée (provinces au sud des Atlas), une autre partie est partiellement touchée (terres agricoles et pastorales dans les zones arides et semi arides des plaines et plateaux) et une troisième partie est sérieusement menacée (zones sub-humides en bordure des montagnes du Rif, du moyen Atlas et du haut Atlas). Même dans les régions humides de l'Atlas et du Rif, qui couvrent les 7 pour cent restant de la superficie et qui ne sont pas concernées par la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), les terres sont partiellement dégradées. Conformément aux exigences de la CNULD, le Maroc a élaboré son programme d'action national (PAN) de lutte contre la désertification en 2001, en adoptant une approche participative impliquant les

différents départements et partenaires concernés.

Ampleur de la désertification et efforts de lutte

Le niveau de la dégradation des terres au Maroc est apprécié par plusieurs indicateurs :

- La dégradation du couvert forestier est estimée à 31 000 hectares par an, due essentiellement à la récolte excessive de bois de feu, au surpâturage, aux défrichements pour la recherche de nouvelles terres de cultures, aux incendies et à l'urbanisation.
- L'érosion hydrique est intense avec des dégradations spécifiques dépassant 2 000 tonnes par kilomètre carré et par an ($t/km^2/an$) dans les versants du Rif au nord du Maroc, entre 1 000 et 2 000 $t/km^2/an$ dans le pré-Rif, entre 500 et 1 000 $t/km^2/an$ dans les Moyen et Haut Atlas et moins de 500 $t/km^2/an$ dans les autres régions.
- Dans les régions du Sud et dans la partie orientale du pays, l'érosion éolienne et l'ensablement qui en découle constituent les principales manifestations de la désertification. En plus de la perte de



fertilité des sols, les infrastructures hydroagricoles et de communication, ainsi que les agglomérations sont sérieusement menacées par ce fléau.

- La salinisation et la remontée de la nappe phréatique touchent presque tous les grands périmètres irrigués. La superficie touchée par la salinisation secondaire est estimée à 350 000 hectares.
- Une grande partie des terres de culture connaissent une dégradation de la structure des sols.

Face au phénomène de désertification et à ses répercussions tant socio-économiques qu'environnementales, le Maroc a, depuis longtemps, initié des mesures susceptibles d'infléchir la tendance de ce phénomène et d'en atténuer l'ampleur. Les réalisations ont concerné particulièrement la mobilisation des ressources en eau et le développement de l'agriculture aussi bien irriguée qu'en zones d'agriculture pluviale. En effet, plus d'un million d'hectares sont actuellement irrigués et des efforts importants de mise en valeur des terres sans irrigation ont été déployés, notamment en matière de conservation des eaux et des sols.

En matière de parcours, le programme d'aménagement et de mise en valeur pastorale entamée à partir des années 70 a permis l'identification et l'amélioration de plusieurs périmètres pastoraux et la constitution de plusieurs coopératives et groupements dans les différentes zones pastorales. Pour le secteur forestier, la politique poursuivie vise la conservation

et le développement durable des ressources forestières. Les réalisations ont porté sur l'aménagement de près de 4 000 000 hectares de forêts et de 2 300 000 hectares de nappes alfatières, le reboisement de près de 530 000 hectares, l'aménagement des bassins versants sur une superficie de près de 520 000 hectares, la lutte contre l'ensablement sur près de 34 000 hectares et la création de quatre parcs nationaux et de plusieurs réserves biologiques et de chasse en vue de sauvegarder le patrimoine faunistique et floristique du pays.

Plusieurs plans, stratégies et programmes ont vu le jour récemment après le sommet de Rio (1992) sur la terre, l'environnement et le développement durable. Le processus de leur élaboration a donné lieu à une réflexion approfondie et holistique sur le diagnostic de la situation actuelle, l'identification des contraintes, et la définition d'une nouvelle approche de développement. Certains de ces plans, stratégies et programmes ont une portée sectorielle clairement affichée et d'autres visent plutôt une mission horizontale de développement intégré. Une troisième catégorie regroupe des programmes transversaux s'inscrivant dans le cadre d'une politique de résorption du retard dans les domaines sociaux et donnant un contenu concret aux politiques de lutte contre la pauvreté.

La coordination de la mise en œuvre de la CCD est assurée par le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification (HCEFLCD). Un secrétariat permanent a été mis en place avec com-

Le Maroc réalise des programmes à grande échelle de lutte contre le problème de l'invasion du pays par le sable.

me objectif de dynamiser les activités et les dossiers de mise en œuvre du Programme d'Action National (PAN).

Développement de partenariats et mobilisation des ressources

Un effort considérable a été consenti, au moment des activités de développement de partenariats et de mobilisation des ressources pour informer et sensibiliser les départements ministériels concernés, la société civile et les partenaires au développement, aussi bien bilatéraux que multilatéraux. Le monde de la recherche scientifique a également été sensibilisé suite à son implication dans les études préparatoires au PAN et dans la formulation et l'évaluation des projets prioritaires. Pour appuyer ces aspects, des réflexions ont été menées et des réunions et concertations tenues au sujet de la mise en place d'un système de circulation de l'information sur la désertification. Un premier prototype du SCID-Maroc a été élaboré en 1999. Une version plus complète et mieux présentée a été mise en place avec l'appui de l'Union européenne en collaboration avec l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). Actuellement, le projet de protection de la nature et de lutte contre la désertification (PRONALCD), financé par la coopération allemande, apporte un soutien particulier à la mise à jour du système de circulation de l'information sur la lutte contre la désertification au Maroc.

Depuis la validation du PAN, le mécanisme mondial et le PNUD ont appuyé le Maroc pour l'identification des thèmes et zones prioritaires des projets éligibles pour le PAN, pour la recherche de nouveaux partenariats et de mécanismes de financement des projets et pour le renforcement des capacités de la société civile dans le domaine de la lutte contre la désertification. En septembre 2004, un portefeuille de 53 projets prioritaires a été présenté aux partenaires au développement du Maroc. En matière de partenariat, des initiatives ont eu lieu depuis la préparation du programme d'action national de lutte contre la désertification avec l'appui de l'Allemagne, du PNUD et du Mécanisme mondial (MM). Ces initiatives se sont

poursuivies dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du PAN avec le soutien financier et technique de l'Allemagne, du PNUD, de l'OSS, du MM, de la Belgique, de la France et de l'Espagne.

Une première évaluation du PAN

La mise en œuvre du PAN Maroc est bien engagée. Un effort considérable d'information et de sensibilisation a été fait. Le PAN est désormais connu par la majorité des départements et des ONG concernées par le développement rural, la lutte contre la pauvreté et l'atténuation des effets de la sécheresse. Il est présenté comme cadre stratégique d'intervention pour la mise en œuvre des stratégies et grands programmes nationaux de développement rural intégré et de protection de l'environnement.

Cependant, la mise en œuvre de la convention et du PAN depuis sa validation en juin 2001, a montré un certain nombre d'insuffisances. La lutte contre la désertification est un processus de longue haleine qui doit continuellement être renforcé. Au Maroc, la mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification s'est heurtée à un certain nombre de difficultés institutionnelles, techniques et financières.

- Ces difficultés ont conduit à un nombre important d'insuffisances d'ordre institutionnel concernant l'approche liée au financement, le renforcement des capacités et le déficit de connaissances.
- Le caractère sectoriel des projets domine encore dans les programmes et projets sans un minimum d'intégration pourtant nécessaire. L'intégration des actions dans le temps et dans l'espace mérite d'être améliorée.
- Les procédures budgétaires demeurent un handicap majeur qui pèse très fortement sur la mise en œuvre des actions prévues. Le contrôle a priori n'est pas adapté aux projets de développement rural et de lutte contre la désertification.
- Le processus de suivi-évaluation des projets et de leurs impacts n'est que partiellement opérationnel. La capitalisation des résultats d'expériences n'a pas lieu dans les proportions voulues.
- Les moyens humains et matériels des communes et des régions en milieu rural sont très limités, ce qui réduit fortement leur participation effective au processus de planification et de réalisation des projets. Le renforcement des capacités des collectivités locales et de la population en matière gestion des ressources naturelles mérite d'être améliorée.

- Les capacités techniques de lutte contre la désertification du personnel opérationnel (ingénieurs, techniciens et vulgarisateurs) sont parfois limitées malgré leur implication dans de nombreuses sessions de formation dispensées dans le cadre des projets d'appui.

Conclusion

La lutte contre la désertification est un processus complexe et de longue haleine. La convention exige que les pays touchés redoublent d'efforts pour faire de la lutte contre la désertification l'une des principales priorités du développement économique et social. Le PAN Maroc considère que le développement rural intégré, la lutte contre la pauvreté, l'atténuation des effets de la sécheresse et la conservation

des ressources naturelles sont les 4 piliers d'une lutte efficace contre la désertification. Le Maroc est parmi les pays africains les plus avancés en matière de mise en œuvre de la convention. Il a pu tisser des relations de partenariat avec la plupart des partenaires au développement bilatéral et multilatéral.

La réussite du PAN dans sa double dimension d'engagement politique et d'outil de planification d'actions concrètes novatrices sur les plans des interventions et des modalités de mise en œuvre, nécessitera la mobilisation de toutes les énergies disponibles au niveau national et à travers la coopération internationale. Le partenariat avec tous les acteurs, y compris les collectivités locales, permet de créer la synergie nécessaire, d'assurer l'intégration et de garantir la durabilité des ressources naturelles.

« Khetaras » pour l'irrigation dans le sud du Maroc

L'eau est le plus grand obstacle au développement dans les régions arides. Où peut-on trouver de l'eau et comment l'acheminer vers les villages et les champs ? Depuis le milieu des années 1960, le Maroc fait revivre la très ancienne technique de canaux souterrains appelés « khetaras ». Cette technique qui remonte au V^e siècle est également connue dans des pays comme l'Iran, l'Afghanistan et l'Algérie.

Depuis les années 1960, l'Office régional de mise en valeur agricole (ORMVA), avec la participation active de la population, a réhabilité plus de 300 réseaux de canaux d'eaux, « khetara », d'une longueur totale de 1190 kilomètres. Ce système permet l'irrigation de plus de 12 000 hectares de palmeraies et l'approvisionnement en eau potable de nombreux villages.

Les « khetara » sont des conduites d'eau de 10 à 20 kilomètres de long, enfouies sous le sable du désert. Au départ, elles sont construites à la surface du sol, mais elles sont par la suite recouvertes de la rocaïlle du désert pour les protéger de l'ensablement et de l'évaporation de l'eau dans l'air chaud et sec. Pour l'entretien, des puits de visite sont disposés tous les 500 mètres afin d'en faciliter l'accès. Les sorties sont protégées par des murs de sable ; voir photographie.

L'eau provient des zones en marge des chaînes de montagne de l'Atlas. Elle est recueillie et ensuite acheminée vers la plaine par un système de canaux construits suite à des calculs précis des différences de niveau.

La construction et l'entretien des « khetara » nécessitent peu d'investissements financiers, mais beaucoup de main-d'œuvre. C'est là la contribution des utilisateurs de l'eau et des villageois.

Les droits d'utilisation sont régis par le traditionnel « droit d'eau » marocain. Il s'agit d'un système qui répartit l'eau en fonction du travail contribué par chaque utilisateur. La répartition de l'eau est sous le contrôle du « cheikh » qui est le président de l'administration des « khetara » et des « mezregs », les alliances commerciales entre tribus.

La réhabilitation des « khetara » fait partie du programme marocain de lutte contre la désertification.



Photo: Wilcke

Angelika Wilcke